



Janvier 2008
Numéro 17

Gazety Kely

EDITO

En ce début d'année, permettez-moi avec toute l'équipe de l'AFAENAM de vous adresser tous nos meilleurs vœux. Que cette nouvelle année puisse combler tous vos espoirs et attentes dans la joie, la tolérance, la générosité et la solidarité.

Vœux que nous souhaiterions aussi voir se réaliser pour l'adoption. Joie, bien évidemment, de voir nos espoirs de reprise de l'adoption à Madagascar se concrétiser et devenir réalité pour les enfants en attente de familles. Mais aussi et plus largement, sur le plan international. Tolérance envers l'adoption, les enfants et leurs familles. Que cesse un jour, toute forme de doute, de suspicion afin que nos histoires

soient enfin comprises comme aussi respectables que celles des «autres».

Générosité, soutien et solidarité nécessaires et indispensables pour dynamiser les forces, nos forces à la défense de ces causes et valeurs que nous estimons justes.

Cette année 2008, sera marquée par un évènement d'importance puisque l'AFAENAM en tant que membre actif du MASF participera à un grand congrès qui sera organisé en Novembre à Nantes en partenariat avec le Conseil Général de Loire Atlantique et le CNRS.

Ce sera pour nous, familles adoptives, l'occasion rare de pouvoir porter haut et fort nos valeurs et une

image positive de l'adoption avec le soutien de collectivités institutionnelles, de scientifiques de renommée internationale.

Soyez donc assurés de notre implication et de nos engagements avec les convictions qui sont les nôtres dans le souci permanent de l'intérêt commun mais aussi et surtout celui de ces enfants qui ont ce droit au bonheur.

Que cette année soit vraiment une bonne et heureuse année !

Pascal Ménard
Président

Sommaire :

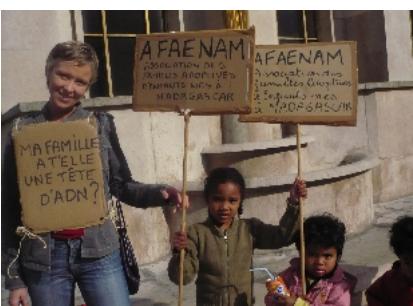
- La vie de l'Afaenam
 - 16/10/2007 : Planète Parents
 - 13/10/2007 Rassemblement contre les Test ADN
 - 7&8/11/2007 : Colloque AFA
 - 9/12/2007 : Rencontre annuelle des délégués régionaux
 - 20/01/08 : Rencontre Afaenam à Nantes
- Le point sur les relations nouées avec les acteurs de l'adoption en France et à Madagascar
- Les évolutions du contexte de l'adoption à Madagascar.
- Revue de Presse (le Monde et journal de l'APAEC)

TESTS ADN – Non à la Conception Génétique de la famille

Samedi 13 Octobre 2007 :

Parvis des droits de l'homme au Trocadéro à Paris

Ce rassemblement initié par différentes organisations (*) compta dans ses rangs des familles issues de différentes APPD et en particulier de l'AFAENAM, toutes membres du MASF. Ce rassemblement a également compté des personnalités telles que Axel Kahn, Jean-Claude Ameisen, Claire Brisset, Bernard Golse, Michel Wierwaka.



La délégation Afaenam interviewée par la presse étrangère.

La délégation de l'AFAENAM, l'APPO la plus représentée, notamment par les enfants.

(*) le Cimade, la Ligue des Droits de l'Homme, un syndicat d'éducateurs de la PJJ, un syndicat de médecins PMI, la FCPE et EFA

AFA & Etude C. Sellenet

Nous vous proposons ici deux articles écrits par le président de l'APAEC (Association des Parents Adoptifs d'Enfants Colombiens membre comme l'AFAENAM du MASF). Jacques Chomilier y fait dans le premier, une analyse pertinente de l'adoption internationale et du fonctionnement de l'AFA. Le deuxième traite de la fameuse enquête qui a permis à certains de tirer des conclusions hâtives concernant les échecs de l'adoption...

Ces articles sont parus dans la revue de l'APAEC de septembre 2007.

AFA

Le comité de suivi

L'Agence Française de l'Adoption a maintenant un an d'existence. Il est donc possible de tenter d'en dégager un premier bilan d'activité, tel qu'il ressort du premier comité de suivi qui s'est tenu récemment. Le comité de suivi regroupe des représentants des pouvoirs publics (députés, sénateurs, conseils généraux) et des associations de familles adoptives, dont le MASF, auquel appartient l'APAEC ; il n'a pas de pouvoir décisionnaire mais ses observations permettent des commentaires. Il est indéniable que les espoirs mis dans cette institution n'ont pas été satisfaisants d'un point de vue quantitatif. Les données chiffrées sont les suivantes : 1477 pré-dossiers ont été adressés directement à l'AFA par 1423 postulants (ce qui indique qu'il peut y avoir plusieurs dossiers par famille), parmi lesquels 781 ont reçu un PMR (Projet de mise en relation), 364 ont été signés par les familles et 332 dossiers ont déjà été transmis dans les pays demandés. Dans le détail, 153 dossiers émanaient de célibataires et 915 concernaient des postulants entre 35 et 41 ans. A ces dossiers strictement AFA, il convient d'ajouter les dossiers transmis par la MAI, à différentes étapes, pour les pays signataires de la convention de La Haye. La plupart des demandes nouvelles proviennent de familles qui viennent d'obtenir leur agrément, la part des agréments anciens étant relativement faible. Cette constatation à elle seule bat en brèche l'argument récurrent sur les 28 000 agréments en cours de validité qui constituerait une bombe à retardement. Force est de constater que tous les titulaires d'agréments juridiquement valides ne se sont pas précipités dans les bureaux de l'AFA. Les dirigeants de l'AFA proclament que la baisse de l'adoption internationale est générale. Ils avancent différents arguments pour justifier les «échecs» quantitatifs de l'adoption par la France, par rapport aux volontés politiques énoncées lors des débats de l'Assemblée Nationale ou du Sénat. Selon ces arguments, les Espagnols disposent de structures religieuses très performantes (argument en fait inopérant dans le cas de la Colombie, où l'Espagne est entrée dans le champ de l'adoption une dizaine d'années après la France), l'Italie est performante dans l'humanitaire (alors qu'il aurait été plus facile d'avancer l'argument des réseaux religieux !), beaucoup de pays ont ratifié la convention de La Haye depuis la loi française du 4 juillet 2005. Vérification faite sur le site de la Convention, dix pays ont signé ou ratifié depuis cette date : Belgique, Chine, Hongrie, Malte, Belize, Cambodge, Cuba, Kenya, Mali et République Dominicaine, soit, en regardant de près, seulement quatre pays d'origine à incidence significative. Les aides humanitaires revêtent un caractère incontournable, en particulier dans le cas du Vietnam pour lequel il s'agit d'une exigence pour tout OAA qui veut intervenir dans ce pays. L'AFA aurait pu s'appuyer sur les comités d'amitié des parlementaires ainsi que sur la coopération décentralisée via les départements. Il semblerait que cette collaboration soit en projet,

mais l'inertie est longue dans ce domaine. Une fondation sera sans doute mise sur pied pour prendre en charge l'aspect humanitaire que l'AFA ne peut pas assurer statutairement, répondant ainsi à ce que le MASF avait proposé par écrit dès 2002 au Ministre de la Famille, en charge de l'adoption. Nous attendons toujours sa réponse, à ma connaissance.

Les manifestations contre l'AFA

Devant le manque initial de connaissance du milieu de l'adoption de l'AFA, dû au fait que les décideurs politiques ont préféré générer une institution ex nihilo plutôt que de donner les moyens nécessaires à ce qui existait, il s'est passé ce qui était le plus probable, c'est-à-dire un apprentissage par la méthode des essais-erreurs. On sait depuis Darwin que ce système n'est parfaitement efficace que si l'on dispose de quelques millions d'années devant soi. Sans vision à long terme de ce qu'est l'adoption internationale, la gestion s'est faite au coup par coup, au bon vouloir de l'ouverture et des décisions des pays d'origine. Comment s'y prendre quand un pays propose d'accepter 200 dossiers, pratique qui se généralise au niveau des pays d'origine, alors qu'on en a reçu 1 500 ? Les réponses de l'AFA appartiennent maintenant à l'histoire, dont le plus célèbre épisode pourrait rappeler le slogan du loto il y a quelques années : 100% des gagnants ont tenté leur chance. Amère ironie que nous aurions préféré ne pas avoir à employer ! Les dossiers reçus lors de l'ouverture du Vietnam n'atteindront jamais la totalité des potentialités du pays, si on considère le nombre d'agréments actifs, même s'ils iront bien au-delà des capacités acceptées par le pays d'origine. Il a donc fallu opérer une sélection, dont la terminologie utilisée pour ne pas prononcer le terme tabou de «tirage au sort», démontre l'usage immoderé du dictionnaire des synonymes. Outre le caractère injuste de cette technique aléatoire, les familles ont été particulièrement choquées quand on leur a retourné leur dossier lourdement investi, avec comme suggestion celle qui figurait sur les flippers de ma jeunesse : Same player, shoot again ! Autre ironie amère que j'aurais préféré éviter. Cette souffrance des familles postulantes a conduit certains mouvements, constitués dans l'urgence et essentiellement contre les effets à court terme de cette décision, à organiser une manifestation devant l'AFA le 2 juin 2007. Le MASF a choisi de ne pas appeler à cette manifestation, non pas parce que les raisons ne nous en paraissaient pas légitimes, mais parce que la période électorale ne nous semblait pas la plus judicieuse. Nous savons depuis que le dialogue s'est établi entre les représentants de cette manifestation et l'AFA et qu'ils ont pu faire entendre leur point de vue.

Jacques CHOMILIER

Les échecs de l'adoption : à propos d'une étude générant des statistiques étonnantes

Depuis de nombreuses années, le débat sur l'adoption est pollué par des données quantitatives sur les échecs de l'adoption. Que ce soit dans le monde journalistique ou politique, il a récemment été avancé qu'une fraction significative des enfants adoptés finit dans une institution psychiatrique ou est remise à l'ASE. Devant notre indignation et notre colère devant ces chiffres qui nous paraissaient indéniablement erronés, les sources que l'on nous a indiquées étaient invariablement une étude commandée par la Direction Générale de l'Action Sociale du Ministère des Affaires Sociales. Ce document, tel l'Arlésienne, personne ne l'avait vu au Ministère. En fait, une étude avait été commandée à Catherine Sellenet. Les résultats qui en sont sortis ont été publiés dans un rapport intitulé «Recherche sur les enfants adoptés en difficultés», présenté en mai 2007.

Catherine Sellenet, professeur en sciences de l'éducation à l'Université de Nantes, dirige le Centre de Recherches Education Culture. Ce laboratoire ne relève d'aucun des organismes de recherches nationaux, tels que le CNRS, l'INED, etc. Le document issu de cette étude sur les échecs de l'adoption n'a pas fait l'objet d'une publication dans une revue à comité de lecture, dont la finalité est d'assurer un minimum de validation scientifique par des experts indépendants. Soulevons tout de suite un problème de méthodologie que pose ce travail : seule une fraction des départements a répondu à l'appel, environ un sur deux. Il y a donc là un biais statistique qui entache très sérieusement les conclusions puisque l'auteur se place dans une optique déductive et non pas inductive (comme on aurait pu l'envisager à partir d'une étude de cas). Les conclusions à prétention statistique sont donc à prendre en considération avec la plus extrême prudence, puisqu'elles ne peuvent pas prétendre à traduire la situation de façon nationale. Néanmoins, si on prend la bouteille du bon côté, celle ou il coule encore du bon vin, quelques analyses qualitatives peuvent être retenues :

Les critères pertinents pour évaluer une candidature sont complexifiés par le niveau d'information des postulants et la circulation rapide de celle-ci sur les forums, qui tendent à produire des réponses de plus en plus standardisées, voire

préfabriquées. Les intermédiaires qui proposent des adoptions ont tendance à pousser les familles à dépasser leurs limites, ce qui s'avère un facteur de risque.

Les enfants qui refusent farouchement leur adoption sont rarement entendus comme il conviendrait.

Les enfants nés à l'étranger ne présentent pas plus de difficultés que ceux nés en France.

Plus l'histoire de l'enfant est connue avec précision, plus l'analyse des problèmes peut être effectuée à froid.

J'avoue ne pas avoir trouvé la cohérence souhaitée en ce qui concerne l'âge à l'adoption : les rejets sont plus élevés chez les enfants adoptés précocement, mais les enfants adoptés après quatre ans seraient plus vulnérables...

Il est assez amusant de lire la «nécessité qu'il y aurait de mener des études longitudinales, suivant des cohortes d'enfants». S'il est exact que cela n'est pas objet d'études dans les milieux scientifiques français, il convient de rappeler avec force que ceci est très bien fait dans de nombreuses équipes européennes, à Stockholm, Leyden, Rotterdam, Londres... et il n'y a pas de raison de penser que les problèmes que peut rencontrer un petit Colombien adopté soient différents selon le pays d'accueil. S'ils le sont, ce ne peut qu'être imputable aux conditions propres à ce pays, certainement pas au pays d'origine.

Enfin, lorsque Catherine Sellenet explique que «dans tous les pays, des lignes SOS-parents adoptifs ont fait apparaître une véritable demande», on est un peu surpris de l'origine de cette information ; en tout cas, cela ne provient pas de l'APAEC.

Ce rapport a le mérite d'exister, malgré les reproches méthodologiques que l'on peut lui adresser. On peut maintenant s'appuyer sur ses résultats pour tordre le cou aux prétendus 40% d'échecs de l'adoption. Si on utilise les données de ce rapport, les échecs de l'adoption, définis comme la remise de l'enfant aux services de l'ASE, sont d'un ordre de grandeur considérablement plus faible, donc dans la gamme des pays qui publient régulièrement ces chiffres.

Jacques CHOMILIER

Relations avec les institutions, les autorités Malgaches et Françaises

Avec l'ouverture vraisemblablement très proche de l'adoption à Madagascar, nous souhaitons souligner et vous assurer de toute l'implication qui est la nôtre au travers des actions que nous menons auprès des différentes institutions et autorités. Ce fut notamment le cas lors du colloque organisé par l'AFA, en Novembre dernier, où nous avons pu rencontrer la Directrice de l'Autorité Centrale Malgache. Les entretiens nous ont permis de nouer un contact très important et d'apprécier une écoute certaine et attentive de sa part.

Depuis, nous avons multiplié les prises de contact et nous sommes donc en connexion régulière (téléphonique ou rendez-vous) avec l'AFA, le Secrétariat Général de l'Adoption Internationale, l'autorité Centrale Malgache, le MAE Malgache bref, tous les acteurs en lien avec l'adoption. Nous avons également, comme le prévoient nos statuts, mis en relation certains responsables d'instances malgaches et françaises ce qui nous permet de mesurer là toute la reconnaissance, le sérieux et le positionnement dont jouit maintenant notre association dans le paysage de l'adoption.

Point sur la situation fin janvier :

L'accréditation de l'AFA est effective puisqu'annoncée, signe d'une ouverture proche pour le dépôt des dossiers, sur le plan Malgache :

- L'autorité Centrale Malgache et le MAE travaillent activement à la mise en place du dispositif qui leur permettra de recevoir très prochainement les premiers dossiers.
- Les centres doivent finaliser leurs agréments, seuls 3 d'entre eux disposeront pour le moment de l'agrément social

Il va de soi que dès que nous aurons des informations précises et concrètes celles-ci vous seront immédiatement communiquées sur notre site internet notamment.

Pascal Ménard

7 & 8 Novembre 2007 : COLLOQUE AFA

L'AFA a organisé les 7 et 8 novembre derniers un colloque d'automne à Paris en présence de représentants des pays d'origine (Hongrie, Madagascar, Mali, Vietnam) et de pays d'accueil (Belgique, Espagne, Italie, Québec). Le MASF était invité, ainsi qu'EFA, au titre des associations de parents adoptifs. Voici le texte de l'intervention du MASF.

Historique du MASF

Lors de la ratification de la convention de La Haye par la France en 1998, l'exposé des motifs de la commission du Sénat fait apparaître un élément inattendu : la fin des démarches individuelles. A l'époque, celles-ci représentaient à peu près les deux tiers des adoptions internationales, ce qui a ému les parents adoptifs regroupés dans des associations par pays d'origine (les APPO). Le débat fait la une des journaux et les APPO regroupées en collectif sont finalement reçues par les instances politiques pour faire entendre leur point de vue afin que cesse la suspicion systématique de trafic vis-à-vis des démarches individuelles, auxquelles on oppose des procédures indiscutables dès qu'il s'agit des démarches accompagnées par un organisme autorisé, alors que la convention prévoit, à la demande des Etats-Unis, les agences privées.

L'année 1999 a également été riche en événements avec la circulaire Guigou du 16 février 1999 qui stipulait que les enfants de moins de deux ans adoptés dans un pays étranger devaient obligatoirement être remis à un intermédiaire autorisé, ce qui ferait de fait les adoptions dans plusieurs pays, principalement d'Asie. Puis au mois d'avril, par décision unilatérale et sans en prévenir les autorités vietnamiennes, la France décide de mettre un terme aux adoptions en provenance de ce pays. Grâce à la mobilisation de toutes les APPO qui manifestent le 5 juin 1999 rue de la Paix, la circulaire est abrogée mais le Vietnam restera fermé pour de nombreuses années.

Le 25 avril 2001, pour donner une assise juridique à ce collectif d'APPO, les statuts du MASF sont déposés auprès de la préfecture de Paris. Sont membres du MASF les associations représentantes d'une douzaine de pays dont la liste vous a été remise, répartis sur tous les continents, et une association généraliste, ASF (Adoption Sans Frontières). Toute association qui rejoint le MASF s'engage par une décision prise en assemblée générale à suivre la charte qui figure dans les documents dont vous disposez. L'un des fondements sur lesquels repose notre mouvement est l'absence de discrimination en ce qui concerne le type de démarche (qu'elle soit individuelle ou par OAA), l'âge des enfants et leur état de santé s'ils sont privés définitivement de famille, et le statut social, familial, religieux, des postulants : ce qui compte avant tout c'est le projet parental.

Le respect scrupuleux des législations en vigueur, qu'il s'agisse du pays d'origine ou du pays d'accueil, est écrit en lettres d'or dans notre charte et il ne souffre d'aucune discussion. Dans un Etat de droit, que les règles éthiques soient écrites nous paraît indispensable. Notre antériorité sur ce sujet est opposable à tous ceux qui découvrent l'éthique au détour de leur profession, c'est à dire dans un cadre limité à la durée d'une fonction ou d'une responsabilité, sans les implications intimes et définitives que ces questions ont pour nous, parents adoptifs, qui en ressentons les contraintes, les effets et les bénéfices au jour le jour dans notre vie familiale et affective. Certes, nous, parents adoptifs, n'avons pas le monopole de ces questions, mais il faut répéter que l'éthique est une nécessité vitale pour nous si l'on veut constituer une parenté qui tienne sur deux axes, le juridique et l'affectif, puisque le troisième, le biologique, est manquant. Mieux que quiconque nous mesurons les risques inhérents à une démarche entachée d'irrégularités, et notre expérience concrète devrait avoir valeur exemplaire dans le débat autour des problèmes éthiques et réglementaires. Là-dessus, nous revendiquons un rôle d'acteur à part entière, avec ce que cela suppose de droits et de responsabilités.

Relations avec les institutions

Nous avons acquis une reconnaissance des pouvoirs publics puisque nous disposons d'un siège au Conseil Supérieur de l'Adoption et d'une voix au comité de suivi de l'Agence Française de l'Adop-

tion. Nos associations membres ont toutes des relations suivies avec les autorités de leur pays d'origine, en France ou à l'étranger.

Nos actions

Les différences sont grandes selon les pays d'origine, aussi est-il difficile de présenter l'ensemble de nos actions, mais on peut néanmoins en dégager quelques grandes lignes. Le premier axe sur lequel nous intervenons est l'accompagnement des familles au cours de la procédure, en les aidant à constituer leur dossier, en les informant sur les caractéristiques réelles des enfants adoptables (grands, en fratrie...), en leur fournissant des listes d'intermédiaires autorisés dans le pays d'origine. Nous leur offrons la possibilité d'exprimer leurs craintes, leurs doutes, leurs difficultés face à l'attente qui atteint plusieurs années dans de nombreux pays avant qu'un enfant ne leur soit proposé. Les réunions, pique-niques ou fêtes que nous organisons sont l'occasion d'une parole libre, en dehors de tout représentant institutionnel. Ils trouvent souvent un appui et un réconfort importants car ils proviennent de personnes qui ont connu le même parcours, et donc qui sont en dehors d'un discours théorique parfois un peu académique.

Une fois l'adoption réalisée, nous continuons à proposer notre écoute en cas de difficultés, mais aussi tout simplement des occasions de participer en commun à des activités qui maintiennent un lien fort avec le pays d'origine de nos enfants. La quasi totalité de nos associations membres soutient des projets de développement dans les pays avec lequel elles ont un lien privilégié.

Formation

En plus du travail réalisé dans chaque APPO pour offrir les informations les plus fiables, les plus à jour dans ce domaine très mouvant, le MASF réalise des journées de réflexion et d'études sur un thème particulier, où nous regroupons plusieurs dizaines de participants. Cette action est indispensable pour que nos représentants dans les différentes régions aient un niveau d'information suffisant et d'expertise assez fine pour discuter de façon pertinente avec les autorités locales, ASE, conseils généraux ou correspondants AFA.

Nous organiserons en 2008 un congrès européen consacré aux études longitudinales réalisées par différents scientifiques sur des adoptés dont le comportement est comparé à des populations de référence. La France a dans ce domaine un retard indéniable par rapport aux pays du nord de l'Europe, sans parler des USA. Citons l'un des chercheurs invités, Frank Verhulst, qui conclue que pour les enfants qui ne disposent pas d'un foyer permanent et satisfaisant dans leur pays d'origine, l'adoption internationale est la meilleure alternative.

Axes de réflexions

Parmi les chantiers que nous avons ouverts, il convient rapidement d'en signaler plusieurs. Tout d'abord nous sommes extrêmement vigilants en ce qui concerne toute remise en cause de la forme plénière de l'adoption, seule susceptible de créer les conditions de sécurité psychiques nécessaires pour qu'un enfant adopté se sente totalement intégré à sa famille. Une plénière rompt de manière définitive un lien de filiation, elle n'est en aucun cas la fin d'une histoire. Il est bien fini le temps où l'adoption d'un enfant lui était cachée, ce qui conduisait à ce qu'il apprenne son passé dans les pires conditions. Croire que seule une filiation cumulative respecte l'histoire est un leurre.

Nous sommes particulièrement attentifs à ce que le droit du sang ne soit pas considéré en France comme le seul mode de filiation, et nous rappelons à chaque occasion notre attachement à ce que l'adoption fasse partie intégrante de la politique de la famille.

suite page 5

COLLOQUE AFA ... Suite

Une fois l'enfant adopté et intégré dans sa nouvelle famille, il ne saurait y avoir de distinction entre les différents modes de filiation et les exigences de suivis de certains pays d'origine jusqu'à la majorité sont pour nous une remise en cause de ce principe fondamental. Il nous semble qu'il relève de la responsabilité des pays d'accueil de faire entendre leurs voix lors des réunions de la conférence de La Haye alors que la tendance actuelle est plutôt de baisser le ton en espérant que plus il sera bas, plus il y aura d'enfants qui nous seront confiés. La France dispose d'un système de protection de l'enfance qui fonctionne bien, même s'il n'est pas question de prétendre qu'il y ait zéro défaut, et il faudrait que les personnalités politiques en charge de cette négociation vis-à-vis des autres puissances le fassent savoir, sans fanfaronnade mais sans honte non plus. A cet égard les recommandations du comité de suivi de la convention de La Haye nous semblent aller dans la bonne direction.

Si les partisans du droit du sang sont bien identifiés et très marginaux, le discours nocif et accusateur s'est déplacé vers l'accès aux origines personnelles, que la plénière viendrait interdire. Nous avons même pu lire des demandes pour que les enfants nés de donneurs anonymes de gamètes puissent avoir accès à leur culture d'origine ! Or les origines sont un construit social comme cela a bien été montré par Elsa Ramos dans *l'invention des origines, sociologie de l'ancrage identitaire*. On naît donc dans une culture, et l'adoption internationale viendrait casser cette harmonieuse immersion. Quelle ignorance dans cette vision uniforme de la culture d'un pays d'origine, quelle incapacité de penser la différence à l'intérieur d'un pays d'origine alors qu'on l'admet en général assez bien pour la France ! Version euphémisée du néocolonialisme ? La connaissance des origines de nos enfants, réelles et non pas reconstruites, ne nous laisse pas indifférents. Lorsque, à l'approche de l'âge adulte, ils souhaitent revenir au pays, et éventuellement rencontrer leurs parents de naissance, nous les y accompagnons le plus souvent. Et nous avons été parmi les 1ers au MASF à alerter sur les dangers, les dérives et les trafics qui apparaissent dans de nombreux pays à l'attention de jeunes adultes fragilisés en recherche de leurs «origines», alors même que les procédures d'adoption y sont parfaitement claires et respectueuses des règles. Rien n'est plus facile que de réécrire l'histoire lorsque vingt ans ont passé.

La position qu'a prise la France en 2001 envers les enfants dont le statut personnel prohibe l'adoption nous désespère, car cela revient à laisser au milieu du gué les enfants du Maroc et d'Algérie qui bénéficient d'une kafala judiciaire, sans qu'une solution pérenne ne soit trouvée dans leur pays d'origine quand ils se trouvent durablement privés de famille. Nous rappelons avec force notre attachement à ce que l'on trouve une solution, nationale d'abord, internationale ensuite, aux enfants sans famille plutôt que de se contenter de la solution qui consiste à les laisser «croupir» dans des institutions. Nous savons que le maintien en institution produit les pires effets, parfois irréversibles, comme l'ont montré les études de psychiatres anglais (Sir Michael Rutter) dans le cas des enfants d'origine roumaine adoptés en Angleterre. Nous ne soutenons pas le discours qui prétend qu'il y aurait trop de personnes agréées en France : une adaptation sous contrainte au principe de réalité du «marché». Nous constatons régulièrement au cours de nos voyages dans les pays d'origine de nos enfants, que le nombre d'enfants définitivement privés de famille ne décroît pas significativement. C'est pourquoi nous souhaitons que la France se tourne vers de nouveaux pays pour l'adoption ou rétablisse des relations avec des pays d'origine où beaucoup de français ont adopté par le passé et qui actuellement confient leurs enfants adoptables à d'autres pays d'accueil.

Conclusion

Nous aimerions dire, comme Martin Luther King le fit il y a près d'un demi siècle, que nous avons fait un rêve : celui d'un pays dans lequel les autorités et l'opinion n'aient pas de suspicion vis à vis de l'adoption internationale, que celle-ci ne soit plus considérée sans autre forme de procès comme un trafic, un élément du dialogue Nord-Sud, un vol d'enfant, un recel d'histoire d'enfants, un usage de faux en écriture historique ou juridique. Nous rêvons qu'il soit pris pour ce qu'il est par ceux qui ont franchi le Rubicon qui sépare de sa pratique : une réalisation de l'histoire qui commence où elle peut, un roman familial réécrit par toutes les mains de la famille, avec ses joies et ses peines semblables à celles des «autres».

A l'issue de cet exposé, la directrice de l'autorité centrale du Québec fait remarquer que le comité de suivi de la convention de La Haye a discuté pendant une demi journée en 2005 du problème des rapports de suivis demandés pendant les pays d'origine jusqu'à la majorité de l'adopté.

9 Décembre 2007 ... Rencontre annuelle des Délégués Régionaux

Il est des adhérents grâce auxquels la rencontre annuelle des délégués régionaux (DR) millésime 2007 n'aurait pu se tenir. Aussi au nom de tous les DR, nous remercions ici pour ne pas le nommer Alain qui su trouver un gîte à proximité de Paris pour que le petit groupe de DR puisse se retrouver ce 9 décembre 2007.

Si l'actualité de l'adoption fut bien sûr abordée et débattue sous ses aspects internationaux et en particulier à Madagascar, les échanges ont aussi porté sur le rôle des délégations présentes dans les différentes régions et sur les possibilités d'extension de la couverture du territoire via d'autres délégués. Pour mémoire, si la moitié Ouest de l'hexagone est relativement bien couverte, les délégations Afaenam sont malheureusement absentes côté Est de la France. La réflexion a également porté sur les actions pouvant être menées localement. A ce sujet, à l'initiative du MASF, des rapprochements sont à l'ordre du jour par région avec les délégations régionales d'autre APPO. Ces rapprochements réalisés, des actions locales à plus grande échelle pourraient voir le jour.

Tous ces sujets ont été débattus dans une ambiance chaleureuse. Aimenté par P.... H ... et rafraîchi aux bons soins de Denis, le groupe a pu apprécier cette 3ème édition.



Gildas Guillet

9 novembre 2007: positionnement de l'Afaenam et du Masf face au papier de F.R. Zacot

Nous portons ici à votre connaissance deux articles parus dans le Monde en réponse à celui de F.R Zacot paru dans le même quotidien en date du 9 novembre dernier. Si Jacob Rogozinski a exercé très rapidement son droit de réponse en tant que philosophe et membre fondateur de l'APAER (Appo Russie) ; Axel Kahn – généticien de renom - a quant à lui réagit suite à la demande du Masf. Nous nous en félicitons.

Point de vue Désirs, adoption et perversité,par Axel Kahn in *Le Monde*, 26 novembre 2007

L'aventure rocambolesque de cow-boys de l'humanitaire en manque d'enfants à sauver et à adopter, peu regardant sur leurs nationalité et situations familiales réelles, a déclenché une émotion légitime. On comprend en particulier l'indignation du peuple tchadien, et, plus généralement, des Africains devant cette prétention des "bons Blancs" à aller faire à leurs dépens cette bonne action.

Si gratifiante pour eux-mêmes et pour les leurs. Quelle que soit l'éventuelle sincérité des Pieds nickelés de cette affaire, elle n'en témoigne pas moins de cette commisération compassée que des peuples si durement touchés par l'esclavagisme et le colonialisme ne peuvent accepter.

S'exprimant dans *Le Monde* du 9 novembre, M. François-Robert Zacot croit trouver dans cet épisode la confirmation de son analyse, selon laquelle toutes les formes d'adoption et, pour faire bonne mesure, les fécondations in vitro pour infécondité, sans parler des perspectives de l'homoparentalité, sont autant de manifestations d'un même désir pervers. N'échapperait à cette qualification de perversité que le contact physique et fécondant entre un homme et une femme. Une telle analyse est bien singulière.

En effet, l'engendrement et la naissance d'un enfant sont toujours la conséquence du désir, celui lié à l'attraction sexuelle, à la recherche de l'orgasme et (ou) à la pulsion à procréer, l'attente de l'avènement d'un petit être avec lequel pourra se tisser un lien dans lequel s'investira souvent l'amour des parents et qui sera le moyen pour l'enfant d'éduquer et de développer son autonomie.

Le narcissisme, la conjuration de la finitude ne sont pas absents dans cette force poussant les humains à se reproduire. D'autres fois, la grossesse n'est pas désirée. Elle est parfois le résultat d'une agression, d'uninceste, c'est-à-dire dans ces cas d'un comportement qui, pour recourir au coït dont François-Robert Zacot fait le rempart contre des dérives illégitimes, n'en mérite pas moins d'être dénoncé comme pervers.

Lorsque le couple souffre d'une infécondité et que le projet parental connaît une dissociation radicale du désir sexuel, restent les solutions de l'assistance médicale à la procréation, à laquelle appartient la fécondation in vitro, et de l'adoption. Certes, le concept d'un droit à l'enfant à tout prix doit être critiqué. En revanche, est-il bien raisonnable de disqualifier le désir d'enfant ? Sans lui, pas de filiation.

UNE DÉMARCHE CONSCIENTE

Le couple dépourvu de toute sensibilité aux jeux sexuels, dont les partenaires sont inappétents l'un de l'autre, qui n'éprouvent aucune joie a priori à l'idée d'élever ensemble un enfant et qui, néanmoins, s'acquittent de leur devoir conjugal afin qu'advienne un petit être qu'ils vont accompagner, sans passion ni amour, jusqu'à son accession à la vie d'adulte, est bien entendu une fiction. Heureusement !

Sans désir, pas d'enfant. Lorsqu'un homme et une femme, et peut-être demain un couple homoparental, dépourvus de la possibilité d'une procréation naturelle, font appel à la médecine ou à l'adoption, il s'agit d'une démarche consciente, volontaire, focalisée sur son objectif et, bien sûr, mue aussi par le ressort du désir.

Il apparaît bien extravagant de disqualifier ce dernier au titre qu'il ne serait pas associé au contact charnel et au plaisir physique. Dans la réalité, cette dissociation est la règle.

Grâce à la contraception, tout est organisé pour que la plupart des rapports entre un homme et une femme restent stériles. Il n'existe bien sûr aucune proportionnalité entre l'intensité d'un orgasme et son intégration à une volonté procréative.

Force est par conséquent de faire l'hypothèse que la thèse singulière défendue par François-Robert Zacot procède d'une incapacité à penser l'appropriation et la diversification par l'esprit humain des processus de nature. Pour lui, semble-t-il, hors de la pénétration d'une femme par un mâle, point de salut et dérives perverses.

Dans la récente controverse sur la réduction de la famille humaine à sa composante biologique, M. Zacot, si je le suis bien, se positionne sans ambiguïté en faveur du texte de l'amendement du député Thierry Mariani, voté en première lecture par l'Assemblée nationale.

J'invite l'auteur de cette tribune à observer sans arrière-pensée les familles, dans la diversité de leur nature et des conditions de leur constitution. Il verra alors que l'amour partagé, le sentiment de responsabilité, la qualité du lien ne diffèrent guère selon que les enfants procèdent des géniteurs, c'est-à-dire sont issus d'une procréation naturelle ou artificielle, ou encore sont des enfants adoptés. Dans ce cas, le couple adoptant a même particulièrement fait son deuil de la dimension narcissique de la filiation par le sang. Est-ce pervers ?

Axel Kahn est généticien.

**17 mai 2008**

Assemblée Générale de l'Afaenam
Ecole ND de Toutes Joies à Nantes

27-28 novembre 2008

Colloque sur le thème de l'Adoption
Palais des Congrès à Nantes

POINT DE VUE

Pour le droit à l'adoption,

par Jacob Rogozinski in *Le Monde* 16 novembre 2007

Aujourd'hui l'adoption internationale fait l'objet de critiques virulentes, où amalgames et contre-vérités abondent. Le texte de François-Robert Zacot, publié dans *Le Monde* du 9 novembre, en est une illustration : il n'hésite pas à la dénoncer comme une "capture de l'enfant" favorisée par d'obscurs "dessous-de-table", ce qui l'assimilerait aux pratiques des "réseaux pédophiles"...

L'adoption mais aussi la fécondation in vitro (FIV) et l'homoparentalité seraient, selon lui, les symptômes d'une appropriation "pathologique" de l'enfant par l'adulte, d'un "processus pervers" visant à "arrêter la filiation" : elles révéleraient la vérité criminelle d'un "Occident infanticide". Pourquoi s'en prend-il à la FIV ? Parce qu'elle provoquerait une "absence de transmission entre les parents et l'enfant". Pour M. Zacot, cette "transmission" qu'il célèbre semble se réduire à la pénétration d'un organe sexuel dans un autre : hors du coït ("normal" et hétérosexuel, cela va de soi), point de salut !

L'adoption aggraverait encore cette rupture de filiation. Elle se fonderait sur un "schéma pervers" où l'adulte "prête à l'enfant un désir" pour mieux faire triompher le sien.

Selon M. Zacot, l'enfant ne serait jamais que l'objet passif du désir des adultes : semblable à un légume, incapable d'éprouver par lui-même aucun désir. Pense-t-il vraiment qu'aucun enfant n'aspire à vivre heureux dans une famille, à être aimé par un père et une mère ? Lui est-il jamais arrivé de rencontrer un enfant ? Pour ce paladin de l'ordre moral, tout désir est suspect, et celui d'adopter n'est qu'un facteur de "perversion". Comment ne voit-il pas que le désir d'adoption est indissociable d'un désir de transmission ? Que, loin de l'interrompre, l'adoption réinstitue au contraire une filiation là où elle avait été brisée ?

Tout ce qui est excessif est insignifiant. Le texte de M. Zacot ne mériterait même pas d'être discuté, s'il n'était l'expression d'une campagne qui prend pour cible l'adoption internationale. Alors que des millions d'enfants abandonnés attendent en vain une famille, les institutions censées favoriser leur adoption semblent de plus en plus incapables d'assurer cette mission. Cette faillite est encore plus évidente dans notre pays.

C'est pourquoi certains responsables envisagent de limiter le nombre des adoptants, en instaurant un numerus clausus sur les "agréments" qui donnent le droit d'adopter. Un colloque qui s'est tenu récemment sous l'égide de l'Agence française de l'adoption a été l'occasion d'exposer ces projets. Rama Yade y a d'ailleurs proposé - avec le plus grand

sérieux - de promouvoir le parrainage et l'aide humanitaire comme "alternatives à l'adoption".

Les premiers visés par ces mesures discriminatoires seront forcément les couples jugés "trop âgés", les célibataires, les familles à revenus jugés "insuffisants". Gageons que telle vedette de la chanson, un ami de notre président, y aurait échappé sans difficultés... Dans ce contexte, tout ce qui permet de jeter le discrédit sur les adoptants - et notamment sur les démarches individuelles qui assurent 70 % des adoptions dans notre pays - sera bienvenu. Les principales victimes de telles pratiques seront bien entendu les enfants. Au lieu de chercher à restreindre l'adoption pour masquer l'échec d'une politique, ne faudrait-il pas plutôt s'interroger sur les raisons de cet échec et les moyens d'y remédier ?

Quelles sont donc les causes des difficultés actuelles de l'adoption internationale ? En premier lieu, l'égoïsme "patriotique" et la xénophobie de nombreux pays, qui préfèrent confiner leurs enfants dans des orphelinats plus ou moins insalubres, plutôt que de les confier à des "étrangers" qui les rendraient heureux. Il convient aussi de s'interroger sur les dérives d'une certaine conception des droits de l'enfant qui, sous prétexte de lutter contre des "abus", conduit à limiter dramatiquement les possibilités d'adoption. C'est le cas dans tous les pays qui ont ratifié la très contestable convention de La Haye.

Partout, le principe du maintien dans le pays d'origine tend à l'emporter : le droit du sang et du sol prime sur le droit à l'amour. Mais le premier des droits d'un enfant abandonné n'est-il pas celui d'être élevé dans une famille structurante et aimante, qui l'aide à surmonter le traumatisme de l'abandon ? Cessons d'opposer les droits de l'enfant et le droit à l'enfant, comme s'ils n'étaient pas complémentaires ! Au lieu de culpabiliser les adoptants, il faudrait reconnaître que le droit de transmettre une identité, une culture, un héritage symbolique est un droit fondamental de l'homme. Plus encore qu'un droit, l'adoption est aussi un devoir : elle procède de ce "devoir d'hospitalité inconditionnelle" dont parlait Jacques Derrida, de l'impératif éthique d'accueillir l'étranger, car elle donne un refuge et un avenir au plus fragile, au plus démunie de tous les étrangers, l'enfant abandonné.

En un temps où se multiplient les rafles et les expulsions de sans-papiers, l'on ne s'étonnera pas de voir nos autorités considérer avec la plus grande défiance ce devoir d'hospitalité.

Jacob Rogozinski, philosophe, professeur à l'université de Strasbourg, a fondé et présidé l'Association des parents adoptant en Russie.

Planète Parents à Nantes

Répondant à l'invitation de la Mairie de Nantes, l'AFAENAM a participé sur la journée du 16 septembre 2007 à la manifestation «Planète Parents» organisée par la municipalité. A cette occasion nous avons pu répondre aux questions posées par les familles en matière d'adoption à Madagascar mais aussi plus généralement en France et à l'international grâce à nos invités représentant le MASF et ASF (Adoption Sans Frontière) également membre du MASF.



COMMENT NOUS JOINDRE ?

9, rue de l'Oubangui - 44800 SAINT HERBLAIN

06 09 77 77 69
01 44 15 91 95
09 52 24 85 03Les sites internet : www.afaenam.org
<http://masf.free.fr>*En cas d'absence, nous vous remercions de renouveler votre appel. nous ne pouvons nous permettre de rappeler pour donner suite aux messages. Merci également d'éviter de téléphoner le dimanche.***Correspondants dans les régions :**

Paris - IDE : 06 85 11 68 92 (Armelle Bohisneust)
01 42 55 35 46 (Diane Pierens)
01 39 65 97 71 (Hubert GRUNEWALD)

Normandie : 02 33 01 18 68 (Jean-Paul Sebire)

Deux-sèvres : 05 49 70 85 75 (Claudine Potet)

Sud-Ouest : permanences téléphoniques
- 06 71 40 19 86 mercredi soir (Patrick & Béatrice Le Breton)
- 06 81 57 20 15 mardi soir (Laurent Viroles)

Languedoc-Roussillon : 04 66 80 15 85 (Isabelle Tessier)

Centre : 02 47 25 16 92 (José & Nadia Grolleau)

DEMARRAGE DE 2008 SUR LES CHAPEAUX DE ROUES !!!

La rencontre du dimanche 20 janvier 2008 a permis de présenter l'actualité de l'adoption en particulier à Madagascar. Dans une ambiance très conviviale, nous avons accueilli une vingtaine de familles, composée de postulants à l'adoption mais également de familles d'adoptants.

Une bonne occasion de rencontre, d'échanges sur nos parcours autour d'un verre de punch préparé par notre Président Pascal.

Ce moment s'est conclu par un repas malgache préparé par Nirina, très apprécié des enfants et des parents : un morceau de l'Île Rouge sous le ciel nantais. Au cours du repas, des liens se sont établis entre postulants et parents adoptifs. Outre le partage d'un excellent romazava, celui des parcours et des émotions fut apprécié de tous.



L'après-midi s'est déroulé dans une grande convivialité, les enfants se sont amusés dans un agréable petit jardin.

Jocya Bossard &
Gildas Guillet

**Bulletin d'Adhésion**

Je souhaite recevoir le Gazety Kely et être informé des rencontres de l'AFAENAM en :

Adhérant à l'AFAENAM et je joins 30 € pour l'adhésion annuelle (une adhésion par famille)
 Soutenant l'action de l'AFAENAM et je joins un chèque de €

A retourner à :

AFAENAM
28 Chemin de Boisbonnière
44300 Nantes
www.afaenam.org

Nom, Prénom : _____

Adresse : _____

Tél : _____ Fax : _____

Email : _____

Le/...../.....

Signature

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'AFAENAM. Conformément à la loi du 6/01/78, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Pour exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez nous contacter.